

CONSEIL DU SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DU GRAND ALBIGEOIS

SEANCE DU 20 MARS 2023 A 18 H 30

DELIBERATION N°6/2023 : APPROBATION DE L'AVENANT N°8 A LA
CONVENTION CADRE DU 8 OCTOBRE 2015 AVEC L'AGENCE
D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT DE TOULOUSE AIRE URBAINE
(AUAT)

Date de convocation : 09/03/2023
Nombre de délégués présents : 22
Titulaires : 15
Suppléants : 7
Votants : 18
Quorum : 12

L'An Deux mille-vingt-trois, le vingt mars, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence du Grand Albigeois s'est réuni à l'hôtel d'entreprises Albi-Innoprod, 8 avenue Pierre Gilles de Gennes à Albi, en séance publique, sur convocation de Madame Elisabeth Claverie, Présidente.

Présidait la séance : Madame Elisabeth CLAVERIE

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry DUFOUR

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Mesdames Florence DURAND, Elisabeth CLAVERIE, Sarah LAURENS, Messieurs Bruno BOUSQUET, Patrick CARAYON, Jean-Louis PUECH, Jean-Michel BOUAT, Didier BUONGIORNO, Thierry DUFOUR, Jean-Marc FARRÉ, Robert GAUTHIER, Bruno LAILHEUGUE, Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC, Henri VIAULES,

Suppléants : Messieurs Jean-Charles BALARDY, Christian CHAMAYOU, Bernard DELBRUEL, Alfred KROL, Joël LOUP, Jean-Michel QUINTIN, Claude ROQUES

Pouvoir : Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE donne pouvoir à Madame Elisabeth CLAVERIE, Monsieur Marc VENZAL donne pouvoir à Monsieur Claude PAGES, Madame Sandrine SANDRAL donne pouvoir à Monsieur Patrick CARAYON

ETAIENT EXCUSES : Mesdames Sandrine SANDRAL, Michèle SAUNAL, Isabelle SOULET, Florence DURAND, Anne-Marie ROSÉ, Isabelle CALMET, Claudine MONTELS, Anna FAURE, Messieurs Bernard LAFON, Thierry ASTOULS, Serge CAPGRAS, Patrick DAURELLE, Jean-Luc ESPITALIER, Joël MARQUES, Alain SÉVERAC, Arnaud SIRGUE-BEC, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Yves CHAPRON, Roland GILLES, Jean-François ROCHEDREUX, Marc VENZAL, Mathieu VIDAL, Patrice DELHEURE, Gérard FABRE, Philippe GRANIER, Jacky MIQUEL, Olivier OUSTRIC, Claude PAGES, Jacques ROUSSEL, Jean-Marc SOULAGES, Michel TREBOSC, Jean-Luc CANTALOUBE, Jean-Paul CHAMAYOU, Rémi ROUQUETTE, Alain BARRAU, Hervé BOULADE, Sylvain CALS, Jean-Pierre LESCURE, Fabrice MARCUZZO, Bernard TROUILHET



DELIBERATION N°6/2023 : APPROBATION DE L'AVENANT N°8 A LA CONVENTION CADRE DU 8 OCTOBRE 2015 AVEC L'AGENCE D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT DE TOULOUSE AIRE URBAINE (AUAT)

Madame Elisabeth Claverie, Rapporteur,

L'agence d'urbanisme et d'aménagement de Toulouse-aire urbaine (AUAT) est une association de partenaires publics comprenant l'Etat, une soixantaine de collectivités locales et EPCI ainsi qu'une dizaine d'organismes associés. La Région Occitanie, Toulouse Métropole et de nombreuses autres collectivités de l'aire urbaine ou métropolitaine de Toulouse, parmi lesquelles la communauté d'agglomération de l'Albigeois et le syndicat mixte du SCoT du Grand Albigeois sont membres de l'AUAT.

Financée par des fonds publics, l'AUAT a une mission d'intérêt public pour contribuer, par ses travaux, à l'harmonisation des politiques publiques, conformément à ses statuts révisés le 1^{er} février 2016. Elle intervient sur l'aire métropolitaine de Toulouse dans les domaines de la planification, du projet urbain, de l'observation, de la prospective, des politiques publiques (déplacements, environnement, habitat, foncier, économie, sociologie, commerce, écologie, immobilier d'entreprise...). Ses savoir-faire conjuguent études urbaines et animations inter-institutionnelles.

L'AUAT constitue un centre interdisciplinaire de ressources, d'études, de recherche, de conseils et d'assistance auprès de ses membres grâce à la mutualisation des informations, des connaissances et des compétences.

Le syndicat mixte du SCoT du Grand Albigeois est membre de l'AUAT depuis 2015. Ce partenariat s'est traduit par la signature d'une convention cadre le 8 octobre 2015.

Madame la présidente propose au Comité syndical l'avenant n°8 pour l'année 2022 à la convention cadre du 8 octobre 2015 avec l'agence d'urbanisme et d'aménagement de Toulouse-aire urbaine, l'AUAT. Il fixe le contenu du programme de travail associé pour un montant global de subvention de 2 497 €.

Pour l'année 2022, l'AUAT a contribué au titre de l'Interscot du Grand Bassin Toulousain à une note rappelant ses enjeux et ses spécificités dans l'organisation territoriale de la région Occitanie au regard des évolutions à venir du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), amené à être modifié pour tenir compte de la loi Climat et Résilience et notamment la territorialisation du volet « Zéro Artificialisation Nette ».

DELIBERATION N°6/2022 : APPROBATION DE L'AVENANT N°8 A LA CONVENTION CADRE DU 8 OCTOBRE 2015 AVEC L'AGENCE D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT DE TOULOUSE AIRE URBAINE (AUAT)

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention cadre du 8 octobre 2015 entre le syndicat mixte du SCoT du Grand Albigeois et l'agence d'urbanisme et d'aménagement de Toulouse-aire urbaine (AUAT),

Vu le projet d'avenant n°8 pour l'année 2022 à la convention cadre du 8 octobre 2015 ci-annexé,

AYANT ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

↳ **APPROUVE** pour 2022, le programme partenarial avec l'agence d'urbanisme et d'aménagement de Toulouse-aire urbaine (AUAT),

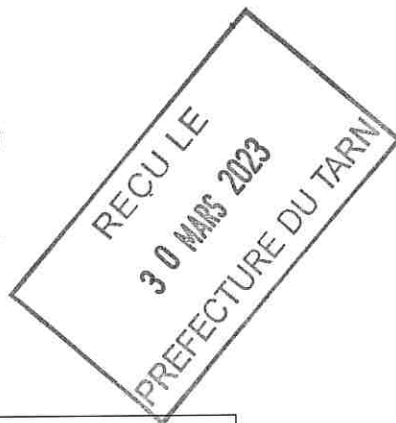
↳ **APPROUVE** l'avenant n° 8 pour l'année 2022 à la convention cadre du 8 octobre 2015,

↳ **APPROUVE** le montant de la subvention annuelle fixée à 2 497€ et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

↳ **MANDATE** madame la Présidente pour les formalités administratives et contractuelles afférentes.

RESULTAT DU VOTE :

Suffrages exprimés : 18
Pouvoirs : 3
Majorité absolue : 12
Votes favorables : 17
Votes défavorables : 1
Nuls : 0
Abstentions : 0



Fait et délibéré
Le 20 MARS 2023
Pour extrait certifié conforme

LA PRESIDENTE,


ELISABETH CLAVERIE

LE SECRETAIRE DE SEANCE,


THIERRY DUFOUR

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le :